

# RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

concernant

## LE BUDGET 2022

---

Date : 02.07.2021

Préavis: PR21.04CD

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 25 juin 2021, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2022.



### Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS régional, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

### Caractéristiques du budget 2022

Voir annexe A.

## Conclusion

En résumé, le budget 2022 a été élaboré avec le souci permanent de réduire au maximum les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la région.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.



**Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2022, en votant le texte ci-après :**

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1 :** Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2022.

	Mouvement financier
Charges	CHF 3'662'800.00
Recettes	CHF 1'099'200.00
Contribution spéciale Yverdon	CHF 299'810.00
Résultat (à financer selon clé de répartition statutaire)	<b>CHF 2'263'790.00</b>

### AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

La Présidente



Valérie Jaggi Wepf



La Secrétaire



Barbara Giroud

#### Annexes

- A. Etablissement du budget 2022
  1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
  2. Calcul de la péréquation financière

## BUDGETO '22

# ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2022

Date : 25.06.2021

Auteurs: EST/SDU/VJW

Ce document détaille la proposition de budget validée par le Codir en sa séance du 25.06.2021. Elle prend ses bases sur la proposition de budget établie par l'État-major en date du 14.06.2021.

### 1. ANALYSE GLOBALE

L'élaboration du budget 2022 présente une légère augmentation des charges de 1.5% (CHF 55'500) combinée à une modeste hausse des recettes (CHF 20'200 soit +1.9%), résultant en une petite augmentation du coût net de la région à charge des communes membres de CHF 37'380 (1.7%) par rapport à 2021. La hausse de 84 habitants (0.16%) par rapport à 2021 modère l'augmentation du coût moyen par habitant à 1.3%.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres globaux du budget 2022, en relation avec les années 2020 et 2021.

	2020		2021	2022	Écart
	Budget	Comptes	Budget	Budget	
Total des charges	3'557'700	3'293'073	3'607'300	3'662'800	55'500
Total des recettes	922'100	1'090'591	1'079'000	1'099'200	20'200
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	302'110	302'080	301'890	299'810	-2'080
Coût net de la région	2'333'490	1'900'402	2'226'410	2'263'790	37'380

Le budget présenté reflète la stabilisation du SDIS après plusieurs années fortes de changements, constructions, déménagements et adaptations. En outre, les deux dernières années ont été fortement influencées par la crise sanitaire, particulièrement dans les comptes 2020 et, pour le moment, sur le budget 2021.

Ainsi, le nombre limité de positions présentant de fortes variations est le témoin de l'atteinte d'une certaine stabilité non seulement dans le fonctionnement du SDIS, mais donc aussi dans son coût.

Les éléments suivants constituent ainsi les grandes différences avec le budget 2021 :

- La tenue de la revue quinquennale '22.
- L'inauguration de l'extension de caserne C1.
- Le calcul des loyers de l'extension de la caserne C1 sur l'entièreté de l'année.

- Une adaptation du montant du loyer de la caserne G1 suite à la signature du bail et la baisse de recette correspondante dans la location des locaux PNV.
- L'acquisition d'un nouveau véhicule de transport de personnes, style minibus.
- Le prélèvement du montant nécessaire à l'acquisition du minibus dans le fonds de renouvellement des véhicules et du matériel.
- La poursuite de la location des garages et de l'appartement au Centre de secours et d'urgences du Nord vaudois et de la Broye (CSU-nvb).
- L'entrée en vigueur du corps des JSP.
- Le report de transformations structurelles d'importance dans la caserne G1 à 2022 ou 2023.
- La suppression du montant annuel attribué au fonds de renouvellement pour le matériel et les véhicules combinée à une augmentation du fonds dédié aux bâtiments.
- L'augmentation substantielle des recettes au niveau de la facturation des interventions.

Le tableau des crédits des heures d'utilisation particulière de SP pour 2022, calculée selon la clé de répartition décrite dans la *Directive du CoDir Utilisation particulière des sapeurs-pompiers* est présenté dans l'annexe 1.

## 2. COMPARAISON 2020 – 2021 – 2022

No	Position budgétaire selon Abacus	2020		2021	2022	Écart
		Budget	Comptes	Budget	Budget	
300100	Rétributions des autorités	17'500	18'135	16'500	16'500	0
301200	Salaires personnel occasionnel	5'500	0	1'000	2'000	1'000
301300	Soldes	716'550	530'766	688'100	710'100	22'000
303000	AVS-AI-APG-AC	61'000	53'560	71'000	71'000	0
305000	Assurances accidents personnel	1'400	1'466	1'600	1'600	0
306000	Indemnisation et remboursement de frais	308'200	302'063	295'100	297'200	2'100
309100	Frais de formation	111'000	95'442	92'300	92'300	0
309900	Frais divers du personnel	49'000	53'511	49'000	48'000	-1'000
310900	Frais administratifs divers	30'500	31'078	29'000	28'300	-700
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	76'250	101'707	39'000	39'500	500
311400	Achats de matériel et machines	70'500	73'190	30'000	26'500	-3'500
311500	Achats de véhicules	7'000	5'690	70'000	70'000	0
311600	Achats habits et équipements	22'000	22'662	11'000	12'500	1'500
312300	Électricité	28'400	22'603	32'600	35'000	2'400
312400	Achats et consommation de combustible	33'000	36'697	29'000	37'000	8'000
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	9'000	12'811	9'000	9'000	0
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	2'000	2'827	2'000	6'000	4'000
314100	Charges d'entretien des bâtiments	87'000	118'228	65'000	86'500	21'500
315500	Entretien véhicules et matériel	74'000	63'773	76'500	78'500	2'000
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	3'000	1'581	2'000	2'000	0
316100	Loyers et locations	551'300	449'592	613'200	580'200	-33'000
317000	Frais de réception et de manifestation	8'000	7'886	9'000	23'000	14'000
318100	Frais de ports et compte postal	8'000	3'474	6'500	6'500	0
318200	Frais de téléphones et radios	12'300	8'507	12'800	11'000	-1'800
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100	89	100	100	0
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000	27'717	5'000	5'000	0
318600	Assurances	27'700	21'755	30'000	31'300	1'300
318900	Prestations diverses de tiers	39'000	27'211	41'000	34'000	-7'000
330100	Perte sur débiteurs	3'000	1'983	3'000	2'000	-1'000
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'000'500	1'007'069	1'127'000	1'170'200	43'200
365101	Jeunes sapeurs-pompiers	0	0	0	0	0
381400	Attributions au fonds de réserve	190'000	190'000	150'000	130'000	-20'000
422100	Intérêts compte postal	0	-26	0	0	0
427100	Produits des locations	-59'300	-57'924	-120'500	-124'000	-3'500
431900	Encaissement frais de rappels	0	-50	0	0	0
435600	Facturation de services à des tiers	-350'000	-487'151	-380'000	-400'000	-20'000
435900	Ventes et prestations diverses	-1'200	-19'248	-1'200	-2'200	-1'000
436200	Encaissement frais de poursuite	0	-614	0	0	0
436201	Récupération ADB	0	-1'683	0	0	0
<b>452100</b>	<b>Participations des communes</b>	<b>-2'635'600</b>	<b>-2'202'482</b>	<b>-2'528'300</b>	<b>-2'563'600</b>	<b>-35'300</b>
465100	Participation financière ECA	-511'600	-523'895	-507'300	-503'000	4'300
465902	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers	0	0	0	0	0
480900	Prélèvements sur débiteurs douteux	0	0	0	0	0
481400	Prélèvement au fonds de réserve	0	0	-70'000	-70'000	0
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3'557'700</b>	<b>3'293'073</b>	<b>3'607'300</b>	<b>3'662'800</b>	<b>55'500</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>922'100</b>	<b>1'090'591</b>	<b>1'079'000</b>	<b>1'099'200</b>	<b>20'200</b>

### 3. POSITIONS PRÉSENTANT UNE VARIATION SIGNIFICATIVE<sup>1</sup>

#### 301300 Soldes

**+ CHF 22'000**

Malgré une diminution des soldes pour interventions (-CHF 10'000), une baisse des heures administratives (-CHF 6'000) et une stabilisation approximative des heures de formation, les heures de soldes liées à la revue '22 (CHF 35'000) engendrent une légère augmentation de 3.2% de cette position budgétaire.

#### 311400 Achats de matériel et machines

**- CHF 3'500**

La quasi-totalité des éléments de cette position constitue des achats stables et récurrents d'une année à l'autre (consommables, outillage divers, gaz, remplacement matériel cassé, épaves de voitures). En outre, aucun achat unique majeur n'est prévu en 2022. Ceci permet d'ajuster au plus proche des besoins constants dans cette position, avec une baisse de près de 12%.

#### 312400 Achats et consommation de combustible

**+ CHF 8'000**

La détermination du montant exact des frais de chauffage de l'extension de caserne G1 n'est pas chose aisée, en particulier lorsqu'aucun recul n'est disponible. S'agissant d'un nouveau bâtiment avec un raccordement à Y-CAD dont le contrat devait encore être négocié, une première estimation grossière avait été prévue pour le budget 2021, largement à la baisse par rapport à 2020. À ce jour, après environ 10 mois d'utilisation du bâtiment et, plus particulièrement, en connaissance des frais précis prévus par Y-CAD – le contrat a pu être signé en juin 2021 – l'estimation de base a été revue à la hausse.

Il convient toutefois de noter que les frais de chauffage de l'extension de caserne G1 comprennent le chauffage des locaux PNV et qu'un montant d'environ CHF 5'000 lui sera refacturée, en recette sous la position 427100 *Produits des locations*. En outre, dans le cadre des contrats avec Y-CAD, une location est prévue pour les locaux accueillant les chaufferies, amenant d'autres recettes sous la même position 427100.

Finalement, il convient de rappeler que les frais de chauffage sont toujours complexes à estimer car ils dépendent fortement des conditions météorologiques, largement changeantes d'une année à l'autre.

#### 313700 Appareils et matériels destinés à la revente

**+ CHF 4'000**

La tenue de la revue '22 nécessite l'acquisition de matériel de merchandising à distribuer aux participants et au public durant les présentations aux différents stands. Cette dépense unique explique l'augmentation de 200% de cette position.

#### 314100 Charges d'entretien des bâtiments

**+ CHF 21'500**

Cette position est principalement composée de dépenses stables et récurrentes (environ CHF 70'000). Il convient aussi de noter que dans le cadre de l'établissement du bail à loyer de l'extension de caserne C1, de nouveaux frais fixes à hauteur de CHF 11'500, sont comptabilisés de manière récurrente dès 2022.

<sup>1</sup> Seules les positions présentant une variation de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% ou de plus de CHF 10'000 sont adressées.

À ces charges récurrentes viennent s'ajouter de nouvelles charges uniques pour l'année 2022 :

- Le remplacement de la centrale de gestion des feux de circulation de la caserne G1 (CHF 10'000). Cette centrale est en fin de vie et son remplacement est nécessaire afin de maintenir la gestion des feux lors de départ en alarme. Avec la nouvelle centrale, viendra aussi la possibilité de gérer les feux de certains carrefours et diminuer ainsi le travail administratif lié à la suppression régulière d'amendes d'ordre.
- Divers aménagements pour la caserne C1 suite à la construction de son extension (CHF 10'000).

La combinaison de ces différentes charges engendre l'augmentation de 33.1% constatée dans cette position.

### 316100 Loyers et locations

**- CHF 33'000**

La diminution de 5.4% constatée dans cette position s'explique par le truchement des éléments suivants :

- Diminution du loyer de l'extension de caserne G1 en raison de l'ajustement au taux hypothécaire de référence descendant (environ CHF 40'000) au moment de la signature du bail à loyer. Cette diminution devrait encore être ajustée sur la base de la subvention ECA accordée pour la construction de cette extension, qui sera appliquée début 2022.
- Intégration du loyer de l'extension de la caserne C1 sur 12 mois au lieu de 6 en 2021.

Il convient de noter que le SDIS continue dans son rôle de bailleur pour deux locataires en 2021, soit PNV et CSU-nvb, recettes qui viendront dans la position 427100 *Produits des locations*.

### 317000 Frais de réception et de manifestation

**+ CHF 14'000**

En 2022, outre le rapport annuel traditionnel, le SDIS inaugurera l'extension de caserne C1 et tiendra sa revue quinquennale. Ces manifestations particulières engendrent l'augmentation de 155% constatée.

### 318900 Prestations diverses de tiers

**- CHF 7'000**

La négociation du contrat de conciergerie pour l'extension de caserne G1 a permis de revoir fortement à la baisse la nature et le tarif des prestations. En outre, le montant dévolu à la restitution à l'ECA pour intervention pionnier a aussi été revu à la baisse sur la base des montants des trois dernières années. Ces éléments permettent de générer une économie de 17.1% dans cette position. À noter que les frais de conciergerie concernant l'extension de caserne C1 ont été estimés et seront réajustés le cas échéant dans le cadre du budget 2023.

### 352100 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

**+ CHF 43'200**

Le montant supplémentaire correspond à la requalification de certains postes de cadres, à l'intégration sur 12 mois du nouveau poste de sapeur-pompier permanent (Chef formation) et à l'augmentation annuelle des salaires du personnel permanent.

**381400 Attributions au fonds de réserve****- CHF 20'000**

La contribution au fonds de réserve véhicule et matériel est supprimée pour 2021. En effet, selon la planification de remplacement des véhicules, ce fonds qui contiendra plus de CHF 380'000 début 2021 ne nécessite plus une alimentation régulière en l'état.

A contrario, des travaux de rénovation importants devront être menés sur la caserne G1 et il convient de constituer le fonds de rénovation de l'extension de caserne G1. Ainsi, il est proposé de légèrement relever l'attribution des fonds de rénovation des deux bâtiments de CHF 10'000 chacun.

Ces éléments engendrent une diminution de 13.3% de cette position.

**435600 Facturation de services à des tiers****- CHF 20'000**

Depuis plusieurs années, la facturation de services à des tiers dépasse systématiquement le montant budgété. Cette position a d'ailleurs été régulièrement relevée depuis 2015 (+ CHF 130'000). Toutefois, la relève de cette position budgétaire est toujours délicate car le nombre et la nature des interventions n'étant pas prévisible, une année peut se révéler très pauvre en intervention. Or, il serait peu adéquat de demander en cours d'année aux communes membres des crédits complémentaires si le budget prévu pour ces recettes était trop optimiste. C'est dans cette optique que le SDIS a toujours budgété les recettes liées aux interventions de manière très prudente, afin d'éviter une demande de crédit complémentaire et la perte de l'alimentation du fonds de renouvellement. Toutefois, au vu de la tendance des dernières années (CHF 500K en 2018, CHF 539K en 2019, CHF 487K en 2020), il est possible de relever encore et sans créer un risque trop important cette position budgétaire de CHF 20'000.

Il conviendra toutefois d'être particulièrement attentif à la possible perte de certaines missions hydrocarbures. En effet, des discussions ont lieu entre l'inspectorat cantonal et la DGMR afin que cette dernière reprenne des interventions hydrocarbures qui ne présentent pas de menace immédiate pour l'environnement et, ainsi, ne nécessitent pas de moyens sapeurs-pompiers. Ceci pourrait représenter une perte non-négligeable de revenus.

**4. PÉRÉQUATION FINANCIÈRE<sup>2</sup>**

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (52'862 habitants, base : 31.12.2020, source : Canton de Vaud, + 84 habitants par rapport à 2019, soit + 0.16%) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (CHF 15'366'507'258.25, base 31.12.2020, source : ECA, + CHF 258'097'623.36, soit +1.68%). La ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant. Le tableau de péréquation est présenté en annexe 2.

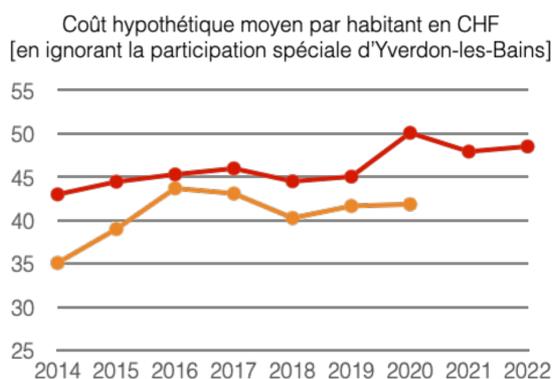
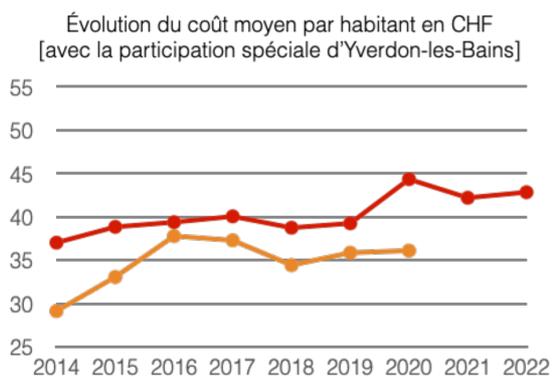
Le coût par habitant s'étale entre CHF 42.26 et 48.21 (52.22 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La moyenne arithmétique se situe (en tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains) à CHF 43.88 par habitant (en augmentation de CHF 0.56 par rapport à 2021, soit + 1.3%). La moyenne harmonique<sup>3</sup> du coût par

<sup>2</sup> Dans le cadre de la révision des statuts de l'Association du SDIS régional du Nord vaudois, demandée depuis plusieurs années, une proposition est faite de supprimer la majorité de la représentation yverdonnoise au Codir, accompagnée toutefois de la suppression de la contribution spéciale yverdonnoise de CHF 10 par habitant.

<sup>3</sup> La moyenne harmonique des coûts, utilisée dans le rapport de gestion, est obtenue par la division de la somme totale des communes par le nombre d'habitants. Afin d'harmoniser les chiffres entre le budget et les comptes, à l'avenir seule la moyenne harmonique sera utilisée.

habitant, toujours en tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains, est de CHF 42.82 par habitant, soit une augmentation de CHF 0.63 ou 1.5%.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du coût par habitant depuis 2014 (moyenne harmonique). Il convient de relever que la comparaison est pertinente à partir de 2015, année où l'association était complète et toutes ses charges prises en considération. Le graphique de droite indique les coûts qui seraient imputés aux communes en l'absence de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la ville d'Yverdon-les-Bains.



Toutes les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en CHF. La colonne « montant » est arrondie à l'unité.

Commune	Montant	Coût/habitant	Commune	Montant	Coût/habitant
Belmont-sur-Yverdon	17'020	42.98	Method	28'345	43.54
Bioley-Magnoux	10'258	44.60	Molondin	11'207	44.47
Bonvillars	22'359	45.72	Montagny-près-Yverdon	35'532	48.21
Chamblon	24'272	43.42	Mutrux	6'490	43.56
Champagne	45'967	43.32	Novalles	4'385	44.30
Champvent	30'512	43.84	Onnens	22'973	45.49
Chavannes-le-Chêne	14'191	43.80	Orges	14'802	43.16
Chêne-Pâquier	6'384	44.33	Pomy	34'852	43.40
Cheseaux-Noréaz	32'700	44.13	Provence	17'916	45.70
Concise	43'448	43.40	Rovray	9'002	44.13
Corcelles-près-Concise	18'274	43.61	Suchy	28'240	43.05
Cronay	17'300	44.02	Suscévoz	8'929	43.77
Cuarny	10'338	44.18	Treycovagnes	20'495	42.26
Démoret	7'180	45.44	Ursins	10'345	43.47
Donneloye	36'099	43.55	Valeyres-sous-Montagny	30'229	42.34
Ependes	16'949	43.68	Valeyres-sous-Ursins	10'396	43.14
Fiez	19'456	43.14	Villars-Epeney	4'449	44.05
Fontaines-sur-Grandson	9'651	44.07	Vugelles-La Mothe	6'030	43.69
Giez	18'268	44.13	Yverdon-les-Bains	1'565'623	52.22
Grandson	145'006	43.21	Yvonand	147'731	42.61

## 5. REQUÊTE

Le budget proposé ici a été élaboré sur la base d'éléments réfléchis et dans un souci d'économie, mais aussi avec la responsabilité de garantir la capacité opérationnelle du SDIS et de ne pas réduire de manière irréversible à moyen terme la formation et les compétences du SDIS NV.

Il présente une légère augmentation du coût net imputé aux communes de CHF 35'300 ce qui a pour conséquence une augmentation du coût par habitant de CHF 0.56.

Par la présente, le Codir sollicite respectueusement le CI afin de valider le budget 2022 tel que présenté dans cette note lors de l'assemblée du 23.09.2021.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Eric Stauffer



COMMANDANT DU SDIS

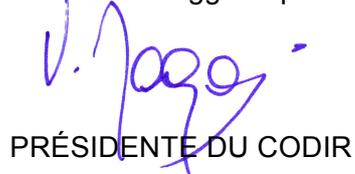
Cap Stéfan Dutoit



QUARTIER-MAÎTRE

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Valérie Jaggi Wepf



PRÉSIDENTE DU CODIR

Barbara Giroud



SECRÉTAIRE DU CODIR

### Annexes

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la péréquation financière

### Distribution

Membres du CI (via son Président)

## BUDGETO '22 | CALCUL DU CRÉDIT DE BASE POUR L'UTILISATION PARTICULIÈRE DE SAPEURS-POMPIERS

N°	Commune	Nombre d'habitants*	%	Coefficient	Nombre d'heures	Montant
1	Belmont-sur-Yverdon	396	0.75%	1	12	CHF 360.00
2	Bioley-Magnoux	230	0.44%	1	12	CHF 360.00
3	Bonvillars	489	0.93%	1	12	CHF 360.00
4	Chablons	559	1.06%	2	14	CHF 420.00
5	Champagne	1'061	2.01%	3	16	CHF 480.00
6	Champvent	696	1.32%	2	14	CHF 420.00
7	Chavannes-le-Chêne	324	0.61%	1	12	CHF 360.00
8	Chêne-Pâquier	144	0.27%	1	12	CHF 360.00
9	Cheseaux-Noréaz	741	1.40%	2	14	CHF 420.00
10	Concise	1'001	1.89%	3	16	CHF 480.00
11	Corcelles-près-Concise	419	0.79%	1	12	CHF 360.00
12	Cronay	393	0.74%	1	12	CHF 360.00
13	Cuarny	234	0.44%	1	12	CHF 360.00
14	Démoret	158	0.30%	1	12	CHF 360.00
15	Donneloye	829	1.57%	2	14	CHF 420.00
16	Ependes	388	0.73%	1	12	CHF 360.00
17	Fiez	451	0.85%	1	12	CHF 360.00
18	Fontaines-sur-Grandson	219	0.41%	1	12	CHF 360.00
19	Giez	414	0.78%	1	12	CHF 360.00
20	Grandson	3'356	6.35%	7	24	CHF 720.00
21	Method	651	1.23%	2	14	CHF 420.00
22	Molondin	252	0.48%	1	12	CHF 360.00
23	Montagny-près-Yverdon	737	1.39%	2	14	CHF 420.00
24	Mutrux	149	0.28%	1	12	CHF 360.00
25	Novalles	99	0.19%	1	12	CHF 360.00
26	Onnens	505	0.96%	2	14	CHF 420.00
27	Orges	343	0.65%	1	12	CHF 360.00
28	Pomy	803	1.52%	2	14	CHF 420.00
29	Provence	392	0.74%	1	12	CHF 360.00
30	Rovray	204	0.39%	1	12	CHF 360.00
31	Suchy	656	1.24%	2	14	CHF 420.00
32	Suscévoz	204	0.39%	1	12	CHF 360.00
33	Treycovagnes	485	0.92%	1	12	CHF 360.00
34	Ursins	238	0.45%	1	12	CHF 360.00
35	Valeyres-sous-Montagny	714	1.35%	2	14	CHF 420.00
36	Valeyres-sous-Ursins	241	0.46%	1	12	CHF 360.00
37	Villars-Epeney	101	0.19%	1	12	CHF 360.00
38	Vugelles-la Mothe	138	0.26%	1	12	CHF 360.00
39	Yverdon-les-Bains	29'981	56.72%	60	130	CHF 3'900.00
40	Yvonand	3'467	6.56%	7	24	CHF 720.00
<b>TOTAL</b>		<b>52'862</b>	<b>100.00%</b>	<b>125</b>	<b>650</b>	<b>CHF 19'500.00</b>

Récapitulatif		
<b>Récapitulatif</b>		
<b>Nombre total d'heures</b>		650
Montant total	CHF	19'500.00

### Calcul du crédit de base

Le crédit de base est calculé sur la base de l'art 3 de l'Annexe 3 du Règlement SDIS NV.

Chaque commune reçoit un crédit de base à faire valoir pour des heures d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers.

Ce crédit est calculé sur la base de la péréquation suivante :  
pour la première tranche de 500 habitants: 12 heures  
pour chaque tranche supplémentaire de 500 habitants: 2 heures.

Le crédit de base est réinitialisé au 1er janvier de chaque année.

### Sources

\* Au 31.12.2020, scriis.vd.ch

### Données du document

**Date** 25.03.2021  
**Auteur** Maj instr Éric Stauffer

## BUDGETO '22 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

N°	Commune	Valeur immobilière*	%	Charges au prorata valeur immobilière	Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants	90% habitants 10% immobilière	Coût par habitant
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF 119'303'260.86	0.78%	CHF 17'575.73	396	0.75%	CHF 16'958.51	CHF 17'020.23	CHF 42.98
2	Bioley-Magnoux	CHF 94'544'686.82	0.62%	CHF 13'928.30	230	0.44%	CHF 9'849.64	CHF 10'257.51	CHF 44.60
3	Bonvillars	CHF 238'372'247.95	1.55%	CHF 35'116.94	489	0.93%	CHF 20'941.19	CHF 22'358.77	CHF 45.72
4	Chablons	CHF 185'107'916.35	1.20%	CHF 27'270.05	559	1.06%	CHF 23'938.91	CHF 24'272.02	CHF 43.42
5	Champagne	CHF 344'403'769.52	2.24%	CHF 50'737.48	1'061	2.01%	CHF 45'436.82	CHF 45'966.89	CHF 43.32
6	Champvent	CHF 250'249'398.98	1.63%	CHF 36'866.68	696	1.32%	CHF 29'805.87	CHF 30'511.95	CHF 43.84
7	Chavannes-le-Chêne	CHF 115'604'183.75	0.75%	CHF 17'030.78	324	0.61%	CHF 13'875.15	CHF 14'190.71	CHF 43.80
8	Chêne-Pâquier	CHF 56'604'439.91	0.37%	CHF 8'338.95	144	0.27%	CHF 6'166.73	CHF 6'383.95	CHF 44.33
9	Cheseaux-Noréaz	CHF 281'011'152.53	1.83%	CHF 41'398.49	741	1.40%	CHF 31'732.97	CHF 32'699.52	CHF 44.13
10	Concise	CHF 330'413'635.03	2.15%	CHF 48'676.45	1'001	1.89%	CHF 42'867.35	CHF 43'448.26	CHF 43.40
11	Corcelles-près-Concise	CHF 144'211'221.09	0.94%	CHF 21'245.16	419	0.79%	CHF 17'943.48	CHF 18'273.64	CHF 43.61
12	Cronay	CHF 146'145'679.90	0.95%	CHF 21'530.14	393	0.74%	CHF 16'830.04	CHF 17'300.05	CHF 44.02
13	Cuarny	CHF 89'529'880.86	0.58%	CHF 13'189.52	234	0.44%	CHF 10'020.94	CHF 10'337.80	CHF 44.18
14	Démoret	CHF 74'007'431.56	0.48%	CHF 10'902.76	158	0.30%	CHF 6'766.27	CHF 7'179.92	CHF 45.44
15	Donneloye	CHF 281'549'174.15	1.83%	CHF 41'477.75	829	1.57%	CHF 35'501.53	CHF 36'099.15	CHF 43.55
16	Ependes	CHF 135'420'428.54	0.88%	CHF 19'950.10	388	0.73%	CHF 16'615.92	CHF 16'949.33	CHF 43.68
17	Fiez	CHF 140'717'533.83	0.92%	CHF 20'730.47	451	0.85%	CHF 19'313.86	CHF 19'455.52	CHF 43.14
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF 82'150'012.89	0.53%	CHF 12'102.32	219	0.41%	CHF 9'378.57	CHF 9'650.95	CHF 44.07
19	Giez	CHF 156'906'901.65	1.02%	CHF 23'115.49	414	0.78%	CHF 17'729.35	CHF 18'267.97	CHF 44.13
20	Grandson	CHF 1'062'891'966.82	6.92%	CHF 156'584.98	3'356	6.35%	CHF 143'719.10	CHF 145'005.69	CHF 43.21
21	Method	CHF 220'856'939.05	1.44%	CHF 32'536.59	651	1.23%	CHF 27'878.77	CHF 28'344.55	CHF 43.54
22	Molondin	CHF 101'441'067.35	0.66%	CHF 14'944.27	252	0.48%	CHF 10'791.78	CHF 11'207.03	CHF 44.47
23	Montagny-près-Yverdon	CHF 483'769'941.92	3.15%	CHF 71'268.87	737	1.39%	CHF 31'561.67	CHF 35'532.39	CHF 48.21
24	Muttrux	CHF 50'735'922.62	0.33%	CHF 7'474.40	149	0.28%	CHF 6'380.85	CHF 6'490.21	CHF 43.56
25	Novalles	CHF 38'666'759.41	0.25%	CHF 5'696.38	99	0.19%	CHF 4'239.63	CHF 4'385.30	CHF 44.30
26	Onnens	CHF 238'209'017.41	1.55%	CHF 35'092.89	505	0.96%	CHF 21'626.38	CHF 22'973.04	CHF 45.49
27	Orges	CHF 107'409'577.93	0.70%	CHF 15'823.55	343	0.65%	CHF 14'688.81	CHF 14'802.29	CHF 43.16
28	Pomy	CHF 264'899'582.55	1.72%	CHF 39'024.94	803	1.52%	CHF 34'388.09	CHF 34'851.78	CHF 43.40
29	Provence	CHF 190'554'611.49	1.24%	CHF 28'072.46	392	0.74%	CHF 16'787.21	CHF 17'915.74	CHF 45.70
30	Rovray	CHF 77'340'314.16	0.50%	CHF 11'393.76	204	0.39%	CHF 8'736.20	CHF 9'001.96	CHF 44.13
31	Suchy	CHF 200'689'559.22	1.31%	CHF 29'565.54	656	1.24%	CHF 28'092.89	CHF 28'240.15	CHF 43.05
32	Suscévoz	CHF 72'359'109.13	0.47%	CHF 10'659.93	204	0.39%	CHF 8'736.20	CHF 8'928.58	CHF 43.77
33	Treycovagnes	CHF 122'358'117.67	0.80%	CHF 18'025.77	485	0.92%	CHF 20'769.89	CHF 20'495.48	CHF 42.26
34	Ursins	CHF 79'531'791.03	0.52%	CHF 11'716.60	238	0.45%	CHF 10'192.24	CHF 10'344.67	CHF 43.47
35	Valeyres-sous-Montagny	CHF 183'951'792.90	1.20%	CHF 27'099.73	714	1.35%	CHF 30'576.71	CHF 30'229.01	CHF 42.34
36	Valeyres-sous-Ursins	CHF 75'174'012.72	0.49%	CHF 11'074.62	241	0.46%	CHF 10'320.71	CHF 10'396.10	CHF 43.14
37	Villars-Epeney	CHF 37'758'691.82	0.25%	CHF 5'562.60	101	0.19%	CHF 4'325.28	CHF 4'449.01	CHF 44.05
38	Vugelles-la Mothe	CHF 48'250'034.37	0.31%	CHF 7'108.18	138	0.26%	CHF 5'909.78	CHF 6'029.62	CHF 43.69
39	Yverdon-les-Bains	CHF 7'485'939'044.17	48.72%	CHF 1'102'826.66	29'981	56.72%	CHF 1'283'922.06	CHF 1'565'622.52	CHF 52.22
40	Yvonand	CHF 957'466'448.34	6.23%	CHF 141'053.72	3'467	6.56%	CHF 148'472.63	CHF 147'730.73	CHF 42.61
<b>TOTAL</b>		<b>CHF 15'366'507'258.25</b>	<b>100.00%</b>	<b>CHF 2'263'790.00</b>	<b>52'862</b>	<b>100.00%</b>	<b>CHF 2'263'790.00</b>	<b>CHF 2'563'600.00</b>	

Récapitulatif		
<b>Récapitulatif</b>		
<b>Charges totales</b>	CHF	3'662'800
<b>Recettes</b>	CHF	(1'099'200)
<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>2'563'600</b>
<b>Participation YLB</b>		
<b>Montant</b>	CHF	(299'810)
<b>Coût net de la région</b>	<b>CHF</b>	<b>2'263'790</b>

### Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

### Sources

\* Au 31.12.2020, données fournies par l'ECA

\*\* Au 31.12.2020, scries.vd.ch

### Données du document

**Date** 18.05.2021  
**Auteur** Maj instr Éric Stauffer